

REPUBLIQUE FRANCAISE



dossier n° DP 077 343 21 00001

date de dépôt : 18 mars 2021
demandeur : **Monsieur LACHENAL Jean-Paul**
pour : **ravalement d'un pignon**
adresse terrain : **1 rue de l'Eglise**
OCQUERRE 77440

ARRÊTÉ N° 2021 - 30
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de OCQUERRE

Le Maire d' Ocquerre,

VU la déclaration préalable présentée le 18 mars 2021 par M. LACHENAL Jean-Paul, demeurant 1 rue de l'Eglise à OCQUERRE (77440), enregistrée par la mairie de Ocquerre sous le numéro DP 077 343 21 00001.

VU l'objet de la déclaration pour :

- effectuer le ravalement d'un pignon ;
- sur un terrain situé 1 rue de l'Eglise à OCQUERRE (77440) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/09/2003, modifié le 23/09/2008 , révisé le 26/09/2019 et approuvé le 18/12/2029 ;

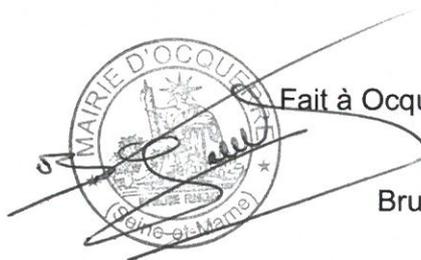
VU l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la déclaration préalable en date du 18/03/2021 ;

VU l'avis réputé favorable de l'Architecte des Bâtiment de France ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.



Fait à Ocquerre, le 17 Mai 2021

Le Maire,
Bruno GAUTIER

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.